

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 20 août 2014

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 20 août 2014 sous la présidence de M. **GAMOY**, Maire.

**2014ko agorrilaren 20an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.**

Présents / Hor zirenak : MM. **DUCASSOU – GOÑI - HARISPOUROU – HIRIBARNE** (arrivée à 20 H 35)- **IRIQUIN** (arrivée à 20 H 35) - **ITURBURUA – JOUIN - LACO - MACHICOTE POEYDESSUS – MATHOREL - MENDIVIL NOËL - POCHELU** jaun, andereak.

Absents excusés / Barkatuak : MM. **AGUERRE BOUVIER - ARLUCIAGA - BORTHURY – CATELIN LARRE - DARQUY – LASCARAY** jaun andereak.

Ont donné procuration / Ahalordeak : Mme **AGUERRE BOUVIER** à M. **IRIQUIN** - Mme **CATELIN LARRE** à M. **GAMOY**

A 20 H 30 le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance. Il indique que la Commune a fait l'acquisition d'un enregistreur afin d'enregistrer les débats et précise qu'il va être procédé à un 1er essai ce soir.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents désigne Jean-Paul ITURBURUA en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir adopté, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la dernière séance le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

#### **1 – AGRICULTURE : reversement des MAEt (Mesures Agro-Environnementales territorialisées).**

Le Maire indique que dans le cadre de Natura 2000 collectivités et particuliers ont la possibilité de s'engager dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Au titre de ces contrats figurent les MAEt.

Arrivée de Jean-Paul IRIQUIN et Denise HIRIBARNE

Le Maire demande à Jean-Paul ITURBURUA de présenter le dossier.

Ce dernier indique que les MAEt constituent des contrats agricoles inscrits dans le cadre d'un programme de « reconquête pastorale ». C'est dans ce contexte que la Collectivité et 13 éleveurs signataires se sont engagés :

- s'agissant des éleveurs à mettre en estive du bétail
- s'agissant de la commune à réaliser des opérations d'entretien en l'occurrence une opération de broyage

Les signataires perçoivent en retour une aide financière dont le montant se chiffre pour 2013 (versement en 2014) à 55 699 €.

Jean-Paul ITURBURUA propose conformément à un avis de la commission « agriculture » que cette aide soit reversée aux éleveurs après prélèvement par la commune du coût de l'opération de broyage soit 6 120 € (Pierre HARISPOUROU relève ici que l'opération de broyage relève d'un contrat éligible).

Il précise que les critères de reversement sont ceux applicables à la PHAE à savoir fonction du nombre d'animaux transhumants et de la durée de la mise en estive.

Adopté à l'unanimité des présents.

Avant de passer à la 2ème question figurant à l'ordre du jour, Jean-Paul IRIQUIN intervient en indiquant

qu'il s'excuse de son retard mais qu'il tient à souligner que s'agissant du compte-rendu de la précédente séance du conseil municipal il a lui même transmis des observations dont il n'a pas été tenu compte.

Il précise que ses observations portaient sur la désignation des délégués au SIVU Natura 2000 ; il note qu'il s'est senti écarté de la commission et qu'il réfute les propos du Maire selon lequel une place était disponible alors même que la liste majoritaire présentait ses 2 candidats.

Le Maire lui fait remarquer que le compte-rendu a été soumis au vote, approuvé à l'unanimité des présents et qu'il ne reviendra pas dessus.

## **2 – Bureau de Poste d'ITXASSOU**

Le Maire indique qu'en date du 29 juillet dernier il a reçu en Mairie 2 représentants de la Poste dont le directeur des projets et la responsable du bureau de Cambo-les-Bains.

Cette visite visait à informer la Commune du projet du groupe « La Poste » de modifier les horaires d'ouverture du bureau.

En fait il est proposé de ramener l'amplitude hebdomadaire actuelle soit 22 heures 30 mn à 20 heures en ouvrant 3 jours complets par semaine (mardi – jeudi – vendredi) contre tous les matins (compris le samedi) actuellement.

Le Maire donne lecture du courrier qui stipule notamment que la commune doit faire connaître son avis quant à ce projet dans les 3 mois.

Jean-Paul ITURBURUA note que les jours d'ouverture proposés ne lui semblent absolument pas opportuns et qu'une fermeture notamment les lundi et samedi lui paraît particulièrement dommageable. Il dénonce une volonté de La Poste de faire périliter le service.

Le Maire précise effectivement qu'une ouverture les après-midi alors que la levée du courrier intervient à 13H45 n'est absolument pas judicieuse. Il a fait remarquer ce point à ses interlocuteurs lors de leur rencontre.

Bernard JOUIN s'interroge quant aux boîtes postales. Là encore le Maire précise qu'il a fait la réflexion mais que la Poste indique que le bureau d'ITXASSOU n'en compte plus que 4 et que de fait le courrier ici concerné sera porté directement aux destinataires.

Marie Hélène LACO relève que le problème se pose de la même manière pour les plis en recommandé.

De l'avis général il faut que la Commune s'oppose à cette modification, exige le maintien des 6 matinées et insiste sur l'importance d'une ouverture les lundi et samedi matins.

Par ailleurs le Maire indique qu'il faut également et une nouvelle fois solliciter un Distributeur Automatique de Billets même si systématiquement c'est une fin de non recevoir de la part de la direction de La Poste.

## **3 – Désignation du correspondant « défense »**

Le Maire indique qu'à chaque renouvellement de conseil municipal, le maire a l'obligation de faire désigner parmi les élus un correspondant défense.

Il donne lecture du courrier de la Délégation Militaire des P.A. qui rappelle cette obligation et précise les fonctions du correspondant.

Bernard JOUIN présente sa candidature et est désigné à l'unanimité des présents.

## **4 – Cession de terrain pour régularisation cadastrale : Commune / BARNEIX**

A l'occasion du bornage de la propriété BARNEIX il est ressorti que partie de l'accès communal situé au droit de l'ancienne Poste empiétait à hauteur de 16 m<sup>2</sup> sur la propriété BARNEIX.

De fait le Maire propose une régularisations de cette situation en cédant aux consorts BARNEIX cette surface.

Le Conseil Municipal décide de la vente du terrain pour l'euro symbolique, les frais d'acte restant à charge du demandeur.

Adopté à l'unanimité des présents.

## **5 – Lotissement communal « Oilomokonia »**

Le Maire indique qu'un acquéreur s'étant désisté la Commune a proposé, conformément aux règles d'attribution précédemment arrêtées, à Marie Jo ISTILARTE, candidate sur liste d'attente, l'acquisition du lot 3.

Le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 14 août cette dernière confirme l'acquisition de ce terrain. Il rajoute que des dossiers de permis de construire (une dizaine) sont en cours d'instruction.

Par ailleurs et dans le cadre des travaux de viabilité qui se sont achevés à la fin du mois de juin le Maire indique que la Commune a fait le choix de raccorder ce lotissement au réseau de gaz naturel.

De fait ces travaux qui n'étaient pas prévus au marché initial ont généré des coûts supplémentaires qui doivent faire l'objet d'un avenant à hauteur de 7 603 €.

Jean-Michel GOÑI précise qu'il s'est agi de supporter le coût relatif à une sur-largeur de tranchées et à la pose des coffrets.

Jean-Paul IRIQUIN relève qu'il aurait fallu faire une enquête avant de raccorder le lotissement. Il est précisé que GRDF a récupéré en amont les coordonnées de l'ensemble des acquéreurs pour les questionner. Le Maire précise quant à lui que les 2 collectifs de HSA seront effectivement raccordés.

## **6 – Baisse des dotations de l'Etat : motion**

Le Maire indique que l'Association des Maires de France a rendu les collectivités destinataires d'un projet de motion dénonçant une baisse massive des dotations de l'état dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards à décliner par le gouvernement sur les années 2015 – 2017.

Le Maire propose à l'assemblée de délibérer en faveur de cette motion afin :

- de soutenir l'action de l'Association des Maires de France
- et d'alerter officiellement et solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de cette baisse des dotations d'état.

Adopté à l'unanimité des présents.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **– Etablissement « LA NIVE »**

Le Maire indique que la représentante du personnel de cet établissement l'a informé que le directeur de l'UGECAM doit se rendre à La Nive le 1er septembre pour une rencontre des syndicats.

Afin de rendre compte, ce même jour, de cette rencontre à l'ensemble du personnel elle sollicite la commune pour la mise à disposition d'une salle. Par ailleurs elle invite les élus à y participer afin qu'ils puissent prendre connaissance de la situation.

Le Maire indique avoir réservé la salle SANOKI à cet effet, invite les élus à se joindre à lui pour cette réunion qui est fixée le 1er septembre à 20 H 00.

Une invitation sera transmise par courriel aux élus.

### **– Inondations du 4 juillet**

Le Maire rappelle qu'une réunion traitant du sujet a été organisée en mairie en présence du Conseil Municipal et du CCAS (membres élus et nommés).

Lors de cette réunion il a été proposé que le CCAS délibère en faveur de l'ouverture d'un compte destiné à collecter les dons en numéraires.

Par ailleurs des opérations ponctuelles ont été menées ou sont à venir. Un numéro spécial du petit

itsasuar va informer la population dans les tous prochains jours.

Par ailleurs et s'agissant des dégâts occasionnés au domaine public :

- des travaux ont été réalisés, en urgence et pour des raisons de sécurité, au niveau du Pont de Pekaden Borda à hauteur de 5 000 € HT
- des devis établis à hauteur de 67 000 € HT et transmis dans le cadre du dossier de subvention déposé auprès des services de l'Etat au titre des fonds « catastrophe naturelle ».

#### – **Travaux de voirie**

Le Maire informe l'assemblée des travaux de voirie en cours et objet du marché signé avec l'entreprise SO BA MA T. Restent aujourd'hui à réaliser la route des Ecoles et la route de Xaraitoa.

Le Maire précise que ces travaux ont nécessité des prestations supplémentaires dont le coût se chiffre à 16 000 € soit + 3,88 % du marché initial. Jean-Michel GOÑI précise que des travaux complémentaires ont effectivement été réalisés au niveau du chantier de la voie de Larrenartia où la Commune a procédé à une extension du réseau d'assainissement pluvial en raccord avec le projet « Ordokia ».

Jean-Michel GOÑI relève toutefois que le budget alloué à l'opération voirie est respecté.

En conclusion Laurent MATHOREL indique que les travaux de voirie réalisés à Oilomokonia et Larrenartia changent le quotidien des riverains.

#### – **- Rentrée Scolaire**

Le Maire indique que cette rentrée va se faire selon la nouvelle organisation imposée par la réforme des rythmes scolaires.

Il précise que cette modification de la semaine scolaire a contraint la commune à reprendre les planning des personnels.

Toutefois et hormis pour un agent, qui n'a pas souhaité accepter une nouvelle tâche entrant dans le champ de son poste, les contrats horaires ne sont pas modifiés.

Anita DUCASSOU indique que chaque agent a été reçu individuellement et qu'une réunion des personnels employés aux services péri-scolaires est planifiée avant la rentrée.

Autre point confirmé, un bus est prévu le mercredi après la classe pour conduire les enfants au Centre de Loisirs de Cambo (service gratuit pour les familles concernées). Cette prestation sera assurée par la Société OSPITAL pour un coût forfaitaire de 44 € le trajet et concernera selon les données connues et arrêtées à ce-jour 13 enfants (11 élèves de l'école publique et 2 de l'Ikastola). A noter que le coût de ce service sera partagé avec la Commune de Louhossoa concernée également par le transport d'enfants vers le centre de loisirs.

#### – **PLU**

Contact va être renoué avec le Cabinet d'Etudes début septembre afin de reprendre le travail sur ce dossier.

Par ailleurs il est rappelé que chaque élu a été rendu destinataire d'une lettre du préfet précisant les effets de la Loi ALUR sur les zones N et A (perte notamment du caractère constructible des secteurs Nd mais également Nh comme le fait préciser Jean-Paul IRIQUIN).

Jean-Paul ITURBURUA relève que cette loi ALUR semble contestée.

#### – **Fêtes Locales**

A l'approche des fêtes le Maire souhaite de bonnes fêtes à chacun et au village.

Avant que le Maire ne lève la séance, Denise MACHICOTE-POEYDESSUS souhaite apporter quelques précisions quant aux décisions prises suite aux inondations du 4 juillet :

- les dons en numéraires peuvent être faits en Mairie jusqu'au 31 octobre 2014 (il sera délivré un récépissé à chaque donateur) ;

- à l'occasion de l'ouverture officielle de la saison culturelle de HAMEKA, le 20 septembre 2014, la Commune et les associations partenaires animeront les stands et buvettes ; le bénéfice des ventes sera reversé aux sinistrés ;
- un concert sera organisé à l'Eglise avec la participation gracieuse de la chorale « Haize Hegoa » dans le courant du mois d'octobre (la date reste à déterminer) ; la recette sera reversée aux sinistrés ;
- la commune a procédé à l'occasion des 4 marchés nocturnes à la vente de livres (déclassés de la bibliothèque municipale) , la recette de près de 600 € alimentera les dons en direction des sinistrés.

Ces initiatives participent du même esprit qui a animé l'Association « Murtutsenia » laquelle a également annoncé le reversement en direction des sinistrés du bénéfice de la manifestation du concours de chiens de bergers.

La séance est levée à 21 H 15.